

Aéroport de Bastia Poretta

**TARIFS DES REDEVANCES EXTRA-
AERONAUTIQUES 2025**

APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2025



SOMMAIRE

I.	MODALITÉS GÉNÉRALES DE RÈGLEMENT	3
I.1.	MODES DE RÈGLEMENT	4
I.2.	DÉLAIS DE RÈGLEMENT	4
I.3.	PÉNALITES EN CAS DE RETARD	5
I.4.	DÉPOT DE CAUTION/GARANTIE	5
II.	REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES	6
II.1.	AÉROGARE COMMERCIALE	7
II.2.	BÂTIMENT FRET	9
II.3.	TERRAINS ET INSTALLATIONS HORS AÉROGARE	9
II.4.	RÉVISION DES REDEVANCES	9
III.	PRESTATIONS DE PERSONNEL ET USAGE D'INSTALLATION	10
III.1.	PRESTATIONS DE PERSONNEL	11
III.2.	PARCS DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES	11
III.3.	CARS DE PISTE	12
IV.	PRESTATIONS INDUSTRIELLES	13
IV.1.	ÉLECTRICITE	14
IV.2.	EAU	14
IV.3.	TÉLÉPHONIE	14
IV.4.	ENLÈVEMENT DE DÉTRITUS	14
IV.5.	NETTOYAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT	15
IV.6.	SystÈmes D'information	15
V.	ACTIVITES ANNEXES	16
V.1.	TITRES DE CIRCULATION AEROPORTUAIRE	17
V.2.	LAISSER PASSER : ACCES COTE PISTE	17
VI.	PRESTATIONS DIVERSES	18
VI.1.	prises de vues	19

I. MODALITÉS GÉNÉRALES DE RÈGLEMENT

I.1. MODES DE RÈGLEMENT

Les règlements peuvent s'effectuer :

☞ Par versements en espèces, en Euros auprès du :

Département Administratif –Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Aéroport de Bastia-Poretta

☞ Par prélèvements automatiques sur compte bancaire

☞ Par chèque bancaire ou postal adressé impérativement à :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Direction financière

Hôtel consulaire - Nouveau Port - BP 210 - 20293 Bastia Cedex

Libellé à l'ordre de : CCI de Corse

☞ Par virement bancaire à l'ordre de :

CCI de Corse

Banque CREDIT AGRICOLE DE LA CORSE – Centre Affaires Entreprises Haute Corse – Lieu dit
Cepe-Cardello RN 193- 20620 BIGUGLIA

Référence du compte :

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
12006	00081	30203082010	20

CODE SWIFT	CODE IBAN
AGRIFRPP820	FR76 1200 6000 8130 2030 8201 020

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 41 130014574

I.2. DÉLAIS DE RÈGLEMENT

Nos factures sont payables dès réception et **au plus tard à 30 jours fin de mois.**

I.3. PÉNALITES EN CAS DE RETARD

I.3.1. FRAIS DE RELANCE

Toute facture émise par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse au cours d'un mois "M" dont le règlement n'est pas intervenu avant le 30 du mois suivant, entraîne une procédure d'envoi de lettre de relance.

Chaque relance s'accompagne automatiquement de frais de facturation dont le taux est fixé à 1,50 % du montant hors taxe, avec un minimum de perception de 4,00 € HT.

I.3.2. FRAIS DE CONTENTIEUX

Après la deuxième relance, le dossier est transmis au Service contentieux. Cette transmission entraîne automatiquement l'application de frais dont le montant est fixé forfaitairement à 40,00 € HT.

I.4. DÉPÔT DE CAUTION/GARANTIE

Toute activité exercée sur l'Aéroport de Bastia-Poretta est soumise au versement d'un dépôt de garantie équivalent à un an de redevances.

II. REDEVANCES EXTRA-AERONAUTIQUES

II.1. AÉROGARE COMMERCIALE

II.1.1. REDEVANCES DES BUREAUX ET LOCAUX

Locaux réalisés avant 2001

Zone départ - Rez-de-chaussée

- Locaux façade Ouest, Est et Sud 241,37 € HT/m²/an

- Locaux exploitation, gestion et replis (Compagnies Aériennes, Sociétés d'assistance, loueurs de véhicules) :
 - * Bureaux sur piste 92,84 € HT/m²/an

 - * Bureaux façade Sud 83,55 € HT/m²/an

 - * Bureaux obscurs 64,99 € HT/m²/an

Zone départ - Mezzanine

- Bureaux sur piste 102,12 € HT/m²/an
- Bureaux façade sud 89,12 € HT/m²/an
- Bureaux obscurs 70,57 € HT/m²/an

Zone centrale - Rez-de-chaussée

- * Locaux commerciaux 471,50 € HT/m²/an

Zone arrivée - Rez-de-chaussée

- Locaux de gestion et exploitation 64,99 € HT/m²/an
- Locaux en façade 70,57 € HT/m²/an

Zone arrivée - Mezzanine

- Bureau sur piste 92,84 € HT/m²/an
- Autres 74,27 € HT/m²/an
- Bureaux loués journée 55,71 € HT/m²/an
- Bureaux loués demi-journée 27,84 € HT/m²/an

Zone traitement bagages

- Locaux d'exploitation et replis 55,71 € HT/m²/an

Locaux réalisés après 2001

Zone départ – Mezzanine

- Bureaux obscurs compagnies aériennes 135,42 € HT/m²/an
- *Bureaux obscurs 147,75 € HT/m²/an
- Bureaux sur piste 205,22 € HT/m²/an

Zone centrale – Mezzanine

- Bureaux compagnies aériennes 135,42 € HT/m²/an
- Bureaux 147,75 € HT/m²/an

II.1.2. REDEVANCES DES LOCAUX ET RÉSERVES EN SOUS-SOL

- Toutes zones aérogare 40,85 € HT/m²/an
- Zone départ (Sud) locaux sur galerie 46,42 € HT/m²/an

II.1.3. TARIFS SPÉCIFIQUES

- Banque vente billets (1) 1 996,45 € HT/poste/an
- Banque agence de voyages 3 934,86 € HT/poste/an
- Banque Libre-Service..... 1 314,12 € HT/Borne/an
- Banque mobilité douce 2 600,94 € HT/poste/an

(1) ce tarif couvre toutes les charges locatives, excepté la prestation de nettoyage et le téléaffichage.

II.1.4. BANQUE LOCATION VEHICULES

Facturation Année 2025 - base de trafic année 2024

- | • * Banque location Véhicules | Red. Commerciales | Red. Domaniales |
|-------------------------------|--------------------------|------------------------|
| ○ 3 postes | 62 013,60 € HT/an | 24 005,24 € HT/an |
| ○ 4 postes | 86 018,86 € HT/an | 34 007,48 € HT/an |
| ○ 5 postes | 112 024,55 € HT/an | 46 010,09 € HT/an |

II.2. BÂTIMENT FRET

• Bureaux	32,86 € HT/m ² /an
• Magasins sous-sol	20,42 € HT/m ² /an
• Parking matériel avion	6,50 € HT/m ² /an

II.3. TERRAINS ET INSTALLATIONS HORS AÉROGARE

Terrains affectés privativement

• *Terrain nu	5,09 € HT/m ² /an
• Terrain parking location véhicules	19,38 € HT/m ² /an
• Terrain sol revêtu	6,50 € HT/m ² /an
*Terrain sur zone activité AÉROPARC	
• Zone « côté Piste »	3,78 € HT/m ² /an
• Zone « centrale »	2,13 € HT/m ² /an

Surfaces couvertes

• *Bureau zone Aviation Générale	52,90 € HT/m ² /an
• *Hangar	22,61 € HT/m ² /an

II.4. RÉVISION DES REDEVANCES

Les redevances précédées d'une (*) seront révisées au premier janvier de chaque année selon une double revalorisation annuelle en fonction de l'évolution de :

- L'indice IPC du mois de décembre N-1 ;
- Du trafic des passagers commerciaux arrêté au 31 décembre N-1.

Les autres redevances seront révisées au premier janvier de chaque année selon une revalorisation annuelle en fonction de l'évolution de l'indice IPC du mois de décembre N-1.

III. PRESTATIONS DE PERSONNEL ET USAGE D'INSTALLATION

III.1. PRESTATIONS DE PERSONNEL

- Ouvrier spécialisé 51,00 € HT/heure
- Agent d'entretien 36,00 € HT/heure
- Intervention S.S.L.I.A..... 72,00 € HT/heure

III.2. PARCS DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES

III.2.1. PARCS DE STATIONNEMENT USAGERS

Stationnement

Conformément à la loi Hamon, une nouvelle tarification des parcs de stationnement est en vigueur depuis juillet 2015.

Le stationnement a lieu aux risques et périls des propriétaires de véhicules, les droits perçus n'étant que des droits de stationnement et non de gardiennage.

Les 10 premières minutes sont gratuites.

Parking P1

Tranches horaires	Parking P1 (en TTC)
>10' et <30'	2,30 €
>30' et <45'	2,80 €
>45' et <1h	3,30 €
>1 h et <12h	+0,20 € / quart d'heure
>12h et <20h	12,10 €
>20h et <24h	15,00 €
>24h et <48h	22,40 €
>48h et <72h	35,40 €
>72h et <96h	51,50 €
Au-delà et par jour supplémentaire	12,10 €

Parkings Longue durée P2-P4

Tranches horaires	Parkings P2-P4 (en TTC)
>15' et <30'	2,30 €
>30' et <45'	2,80 €
>45' h et <1h	3,30 €
>1h et <12h	+0,20 € / quart d'heure
>12h et <24h	12,10 €
>24h et <48h	16,00 €
>48h et <72h	21,30 €
>72h et <96h	26,80 €
Au-delà et par jour supplémentaire	5,80 €

Parking Eco aéroparc P5

Tranches horaires	Parkings Eco aéroparc (en TTC)
< 2h	Gratuit
>2h et <2h15'	3,20 €
>2h15' et <12h	+0,10 €/ quart d'heure
>12h et <24h	9,50 €
Au-delà et par jour supplémentaire	5,00 €
Forfait ticket perdu	150,00 €

Carte abonnement

Abonnement	P 1 (en TTC)	P 3 / P 4 (en TTC)
Par mois	175,60 €	101,50 €
Par trimestre	406,00 €	208,08 €
Par semestre	609,00 €	258,83 €
Par an	812,00 €	441,53 €

Divers

- Remplacement d'une barrière Frais réels
- Enlèvement d'un véhicule sur l'aéroport 61,62 € HT

III.2.2. PARCS DE STATIONNEMENT DU PERSONNEL

- Carte d'accès 70,01 € HT/an
- Carte d'accès PNC * 182,44 € HT/an
- Remplacement carte d'accès 14,56 € HT

* Tarifs réservés aux PNC basés sur le continent mais ayant leur résidence principale en Corse (sur présentation de justificatifs)

III.2.3. PARCS DE STATIONNEMENT DES AUTOCARS

- Carte d'accès 70,01 € HT/an

III.3. CARS DE PISTE

Transport de passagers sur l'aire de trafic :

Redevance articulée autour de deux paramètres : 1/3 mouvements ; 2/3 passagers.

- Par mouvement 7,11 € HT
- Par passager commercial 0,09 € HT

IV. PRESTATIONS INDUSTRIELLES

IV.1. ÉLECTRICITE

Pour les bâtiments collectifs de la Concession dépendant du réseau Chambre de Commerce et d'Industrie, la redevance est établie sur la base de **0,26 € HT/kWh**.

IV.2. EAU

L'eau froide est refacturée au prix en vigueur dans la zone aéroportuaire **4,19 € HT/m³**.

IV.3. TÉLÉPHONIE

IV.3.1. REDEVANCE D'USAGE DE L'AUTOCOMMUTEUR

- Ligne S.D.A. 26,23 € HT/mois
- Ligne non S.D.A. 16,58 € HT/mois

IV.3.2. REDEVANCE D'USAGE HORS AUTOCOMMUTEUR

- Ligne utilisant le réseau C.C.I. 51,06 € HT/mois
- Ligne spécialisée utilisant le réseau C.C.I. 51,06 € HT/mois

IV.3.3. PRESTATIONS ANNEXES

- Raccordement ou transfert à l'autocommutateur 107,51 € HT

Location et entretien d'un poste

- * Analogique à clavier 7,75 € HT/mois
- * Numérique avec afficheur 18,57 € HT/mois
- * Premium 37,17 € HT/mois
- Justificatif de taxation 4,49 € HT
- Numéro abrégé 1,80 € HT

IV.4. ENLÈVEMENT DE DÉTRITUS

Le ramassage des ordures ménagères est effectué par les soins d'une entreprise mandatée par la Chambre

de Commerce et d'Industrie de Corse.

Une participation aux frais est alors exigée sous forme de redevance annuelle fixée pour chaque exercice en fonction des dépenses réellement engagées.

IV.5. NETTOYAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT

- Intervention (balayeuse, SSLIA et produits annexes) Frais réels

IV.6. SYSTÈMES D'INFORMATION

IV.6.1. HÉBERGEMENT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Période d'engagement minimale d'un an.

- Location d'une unité d'hébergement 25,38 € HT/mois

IV.6.2. REDEVANCE D'UTILISATION DE LA FIBRE OPTIQUE

Période d'engagement minimale d'un an.

- Utilisation d'une fibre optique dédiée 68,66 € HT/mois

IV.6.3. UTILISATION DU RÉSEAU

Période d'engagement minimale d'un an.

Utilisation d'un port passif :

- Frais de mise en service 25,38 € HT
- Redevance mensuelle 9,14 € HT/mois

Utilisation d'un port actif (port sur un switch, routeur ou pare-feu) :

- Frais de mise en service 25,38 € HT
- Redevance mensuelle 12,18 € HT/mois

Utilisation d'un VLAN :

- Frais de mise en service 25,38 € HT
- Redevance mensuelle 10,15 € HT/mois

V. ACTIVITES ANNEXES

V.1. TITRES DE CIRCULATION AEROPORTUAIRE

Toute entreprise ou toute personne appelée à exercer une activité professionnelle ou à circuler côté piste doit obligatoirement être en possession d'un titre de circulation, matérialisé sous la forme d'un badge d'accès.

Tout dépôt de demande de badge fera l'objet d'une facturation.

Titre de Circulation Aéroportuaire
38,00 € HT par unité

Pour toute demande d'information, veuillez contacter le 04.95.54.54.41.

V.2. LAISSEZ PASSER : ACCES COTE PISTE

La conduite d'un véhicule côté piste est subordonnée à la délivrance d'un laissez-passer ou bien à la détention d'un permis piste.

Tout dépôt de demande de laissez-passer fera l'objet d'une facturation.

Laissez-passer	Permis piste
21,00 € HT par véhicule	34,00 € HT par unité

Pour toute demande d'information, veuillez contacter le 04.95.54.54.41.

VI. PRESTATIONS DIVERSES

VI.1. PRISES DE VUES

VI.1.1. ZONE PUBLIQUE

Prises de vues photographiques	½ journée	304,50 € HT / jour
	journée	609,00 € HT / jour
Long métrage / Téléfilm	½ journée	1268,75 € HT / jour
	journée	2537,50 € HT / jour
Court métrage / TV.....	½ journée	609,00 € HT / jour
	journée	1218,00 € HT / jour

VI.1.2. ZONE RESERVEE

Prises de vues photographiques	½ journée	507,50 € HT / jour
	journée	1015,00 € HT / jour
Long métrage / Téléfilm	½ journée	1522,50 € HT / jour
	journée	3045,00 € HT / jour
Court métrage / TV.....	½ journée	761,25 € HT / jour
	journée	1522,50 € HT / jour

Une majoration s'applique entre 19h et 7 heures, le week-end et les jours fériés.